

LETTRE AUX ADHERENTS

Journal d'information de l'association PERPIGNAN LA GARE
Association Loi 1901 4 rue Béranger -Perpignan

N° 37- mi-avril 2011



NUMEROS UTILES

Mairie annexe Béranger :

→ 04 68 66 30 01

Police municipale :

→ 04 68 .88.66.66

Allo Perpignan Sécurité :

→ 0800 22 22 66

Service Propreté :

→ 0800 22 00 00

Service circulation :

→ 04 68 66 18 16

Service Voirie / Travaux :

→ 04 68 62 37 09

Commissaire de quartier :

Bernard CAFFIN

→ 04.68.35.03.38



LE MOT DU PRESIDENT

Bonjour à tous et à toutes,

La modification des objectifs de la ville avec l'annulation du déplacement de l'école J-J Rousseau et le recentrage sur l'habitat, est important pour notre quartier.

La concertation est relancée et il faut que tous et toutes vous précisiez vos souhaits pour notre quartier.

Le recueil de concertation est à disposition à la mairie annexe, Je vous invite à aller le consulter et à noter vos observations.

Trop souvent nous critiquons à posteriori les choix pris par la ville, alors pour une fois que nous pouvons soumettre des idées et observations ne nous en privons pas.

Mobilisez-vous !!!! Mobilisez-vous !!!!!!!.....

Le dossier de concertation préalable du projet de requalification durable du quartier Gare est mis à votre disposition à l'annexe Mairie Béranger (9h/12h) ou Mairie Quartier Ouest (9h/17h).

- **MARDI 12 AVRIL : REUNION A L'ATELIER D'URBANISME**

Les bureaux des Associations du quartier ont demandé l'organisation d'une réunion à l'Atelier d'Urbanisme avec les services de la Ville et de l'Agglo afin de réfléchir à une autre alternative sur le choix du revêtement de l'avenue de Gaulle, et autres mobiliers urbains...

L'Atelier d'urbanisme et les associations étaient présents mais les services techniques ne se sont pas déplacés. Seul, M. Hatem BOULHEM, Directeur Equipement Urbain s'était excusé puisque retenu par une autre réunion.

En préambule : *Présentation de la charte des espaces publics.*

La Ville de Perpignan a commandé et validé en conseil municipal une charte des espaces publics qui est un document de référence concernant les aménagements. Il serait souhaitable que les travaux engagés sur l'avenue Gal de Gaulle fassent directement référence à cette charte en ce qui concerne les largeurs de passage, le mobilier urbain, l'éclairage, les traversées de chaussée.

Il est dommage que l'idée du « Centre du monde » si souvent mis en avant, ne se soit pas concrétisée dans ce nouvel aménagement. Un début d'ébauche avait été fait il y a plus de 10 ans. Pourtant, nombre de réflexions avaient été menées à ce sujet sans aboutir. Comment ne pas exploiter ce « filon » touristique qui aurait des retombées majeures sur notre Ville ? Mais là, visiblement, il est trop tard !

Les associations du quartier font remonter des souhaits sur l'aspect esthétique et fonctionnel de l'avenue.

- 1) Le choix du revêtement de trottoirs en enrobés de synthèse (jaune, rouge ou noir) est rejeté à l'unanimité. Les applications sur les avenues Clémenceau et Panchot ne sont pas une réussite. Ce revêtement vieillit mal. Il perd sa couleur, est très salissant et se détériore. Comme la maîtrise d'un budget serré semble primordiale, nos souhaits s'orienteraient plutôt sur un revêtement des trottoirs en ciment avec un traitement artistique. Soit des pavés ciment moulés, style trottoirs de Barcelone avec un motif adapté, soit des dalles de béton type trottoirs de Londres, soit un béton de qualité coulé en place et taloché avec incrustation comme cela a été réalisé sur le site de Paulilles. Il serait facile et original de réaliser une décoration par impression avant séchage d'un motif décoratif répétitif se rapportant à Dali (Moustache, signature ou autre symbole.). Ce revêtement est plus facile d'entretien, pas très onéreux et permet d'éventuelles modifications si besoin. Les rythmes, les marquages, les bordures et caniveaux pouvant être réalisés avec des pavés.



Trottoirs de Barcelone

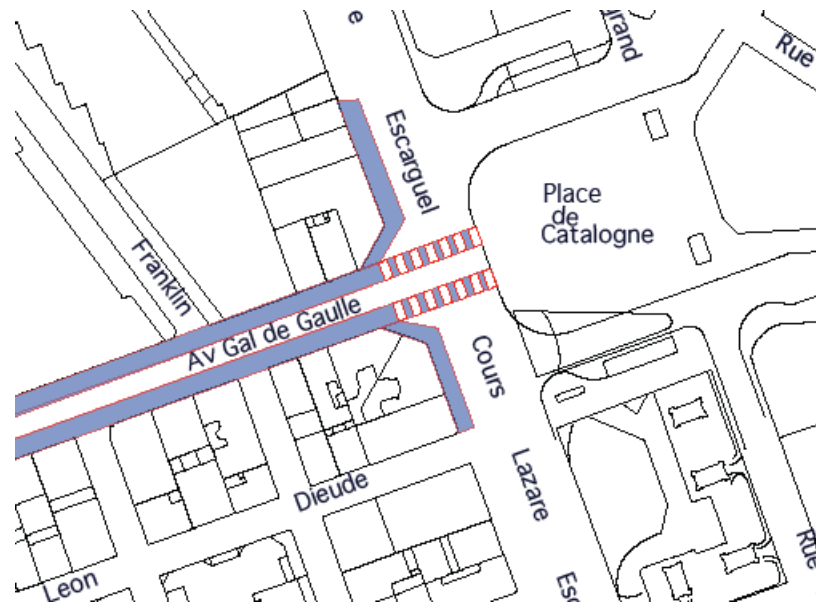


Site de Paulilles



Exemple : La Moustache de Dali

- 2) Il serait également intéressant de créer un cheminement lumineux (LED sans branchement) comme à Pollestres afin de délimiter les terrasses, trottoirs, voirie...
- 3) Deux passages piétons seraient judicieux dans le prolongement des trottoirs pour rejoindre la place de Catalogne (il est dit que la circulation sera moins dense avec la déviation ouest).



Proposition de continuité des trottoirs jusqu'à la Place Catalogne

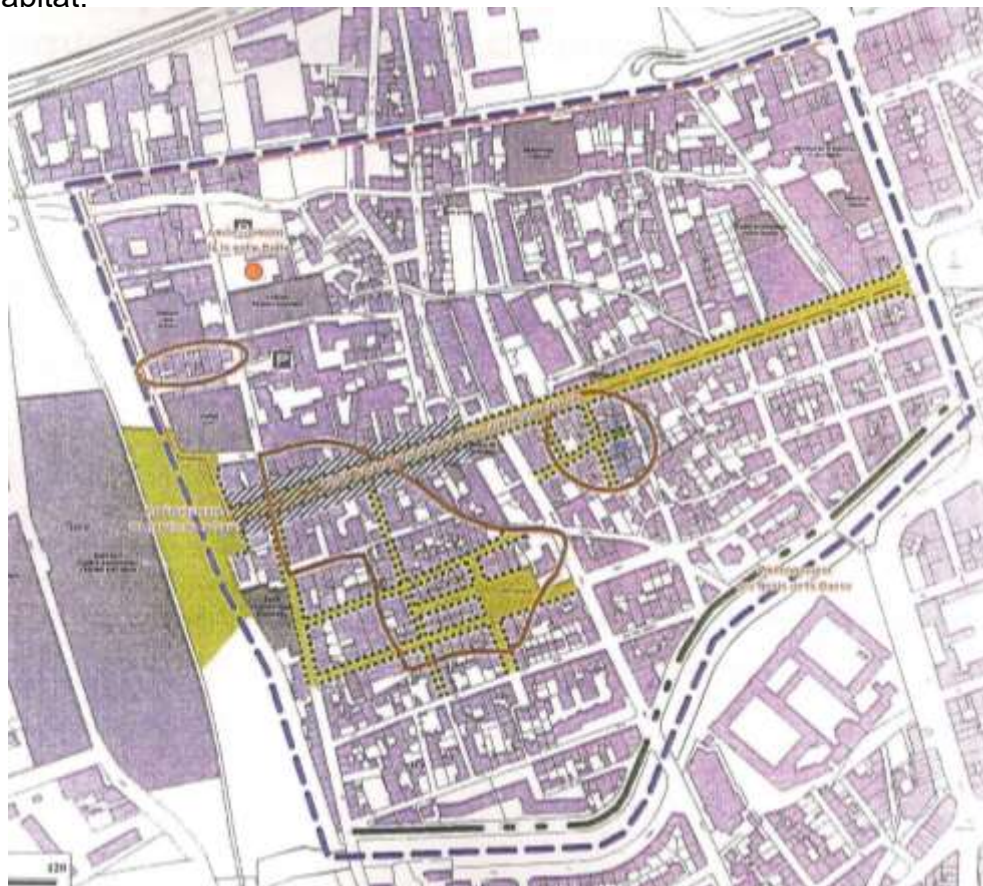
- 4) Prévoir de reprendre les évacuations d'eaux pluviales et condensats de climatisation issus des bâtiments.
- 5) L'application de la charte des terrasses (délimitation matérialisée) est une nécessité pour l'harmonisation de l'avenue ainsi que le contrôle des Bâtiments de France pour les façades.
- 6) Quant à l'éclairage, des mâts de 6m maximum (charte des espaces publics) avec double éclairage (trottoir + voirie) seraient souhaitables. A l'heure du développement durable, il serait peut-être envisageable un éclairage autonome combiné photovoltaïque/éolienne.
- 7) Sur le plan d'aménagement présenté lors de la réunion à PMCA, il n'était pas matérialisé des emplacements vélos/scooters, des poubelles suspendues.
- 8) A la demande des commerçants, il serait souhaitable d'implanter 3 arrêts minutes supplémentaires (milieu avenue).
- 9) Les arrêts de bus vont être dessinés par le cabinet d'architecture Philippe POUS, mais en est-il de même pour le reste du mobilier urbain (potelets,) ?
- 10) Dans un 1^{er} temps, les associations souhaiteraient qu'il n'y ait pas de potelets coté bus Tram (souhaitons que les automobilistes soient disciplinés).
- 11) Un ramassage spécifique des « encombrants » : cartons.... pour les commerçants est –il toujours d'actualité ?
- 12) Les commerçants réclament d'avantage de présence policière de proximité.

• **JEUDI 14 AVRIL : REUNION SUR LE PNRQAD**



Jeudi 14 avril, M. HEMEURY, Directeur Général des Services de la Ville de Perpignan avait convié à une réunion de travail, à l'Atelier d'Urbanisme, les représentants des associations du quartier et les services techniques de l'Urbanisme (Mme CAMPANA, Mme MIQUEL, M. PIERI et le Bureau d'études URBANIS) afin d'évoquer la relance du Projet de Requalification Durable du quartier Gare (PNRQAD).

Il s'agissait de préparer la réunion publique de relance de concertation prévue fin avril/ début mai, avec M. Le Maire, après restructuration du dossier PNRQAD. Ce nouveau programme est avant tout en faveur de l'habitat.



Légende

---- Périmètre PNRQAD et OPAHRU (amélioration de l'habitat aidée)

□ Intervention renforcée pour la restauration immobilière

□ Réfection des rues et des places

●●● Campagne de ravalement de façades

● Equipement public

---- TCSP (Transport Commun en Site Propre)

---- Projet d'aménagement des quais de la Basse

///// Action en faveur du commerce

Quelques explications :

- Sur l'ensemble du périmètre (Grande-Bretagne/Escarguel/Basse/SNCF), il y aura des aides financières accordées par l'ANAH aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs portant sur le ravalement de façades, les travaux d'économie d'énergie, la remise sur le marché de logements vacants, la réalisation des travaux de restauration, les travaux d'amélioration, de remise aux normes et d'accessibilité.... Des aides complémentaires pourront être accordées par la Ville pour : la réalisation de diagnostics thermiques et de travaux d'économie d'énergie, la remise aux normes des habitations, la réalisation de travaux, la lutte contre la vacance, l'accession à la propriété, l'embellissement des façades et des vitrines commerciales....
- Les 3 cercles en marron délimitent un périmètre où a été constatée la plus forte concentration de travaux à réaliser sur l'habitat (c'est un choix défini). Ainsi, les travaux

seront imposés. Soit à l'initiative des propriétaires, soit si le propriétaire est défaillant la Ville pourra entamer une procédure d'expropriation.

- En ce qui concerne la **campagne de ravalement de façades** (périmètre en pointillés vert), la rénovation pourra être imposée. Pour les copropriétés, les aides accordées sont identiques pour tous les propriétaires (les syndicats auront la charge des dossiers de demande). A savoir, les aides rénovation façades de la Ville sont calculées hors revenus.
- La **salle Bolte** sera réhabilitée afin de créer une salle polyvalente au service des habitants du quartier.
- L'aménagement des **berges de la Basse** prévoit la réalisation de circulations douces (piétons, cycles), assurant la liaison inter quartiers Est/Ouest.
- Les parties en vert clair positionnent la **réfection des rues et des espaces publics** (dont la Place de Belgique), et l'aménagement du parvis de la Gare.
- Pour information sur l'ensemble de la Ville, les propriétaires réalisant des travaux sur la façade (fenêtres, volets, ouverture....) doivent demander une autorisation préalable. Dans un rayon de 500 mètres autour des « Dames de France », s'il y a une co-visibilité, il faut une autorisation des Bâtiments de France pour tous travaux.
- Concernant, le **groupe scolaire J-J Rousseau**, l'objectif reste identique : offrir au quartier un nouveau groupe scolaire. Ainsi la Ville poursuit l'étude d'une nouvelle solution. Ce projet va faire l'objet d'études complémentaires en concertation avec les habitants du quartier.
- **Incitation au réinvestissement commercial** par : la création de nouvelles surfaces commerciales ; la veille sur les mutations et la vacance commerciale afin de promouvoir un commerce de qualité, par l'accompagnement de la revitalisation commerciale par notamment des actions permettant l'embellissement des vitrines commerciales.
- Une **équipe d'animation** va aider les propriétaires au montage du programme de travaux et du dossier de financement.

Les associations souhaitent être associées au projet PNRQAD, quant aux divers équipements publics (Bolte, Place de Belgique, quais de la Basse, école....). Elles signifient que le quartier est sous équipé et regrette que le Parc de la Pépinière soit hors projet (il est du ressort et des budgets de la Ville, des études sont en cours). Elles souhaitent que certaines rues et îlots, non prioritaires dans le programme, ne soient pas laissés pour compte. Il est visiblement prévu que certains projets, par exemple de réfection de rues, soient envisagées sur un autre budget municipal. La réfection actuelle de l'avenue de Gaulle (du ressort de PMCA) et la réhabilitation (ou reconstruction) de l'école sont hors programme (budget Ville). Les associations souhaitent la mise en place d'un cahier des charges concernant les travaux sur les façades (conservation des balcons en ferronnerie, des volets bois, choix des grilles de protection des commerces.....).

Les associations regrettent que la Ville n'ait pas pris le parti de mettre en avant l'opportunité du Centre du monde et Salvator Dali, de créer un lieu fort et emblématique sur l'avenue de Gaulle.

L'Hôtel Drancourt à la vente et abandonné actuellement pourrait devenir un lieu culturel avec une muséographie et une interactivité daliniennes. Un appel à idée ou projet pourrait être lancé !!!!!

Nous demandons à chacun de vous d'aller remplir le dossier de concertation préalable mis à votre disposition l'annexe Béranger (9h/12h) ou Mairie Quartier Ouest (9h/17h).

- **EN BREF !!!**



➔ **Mise en place d'une navette gratuite.** Les travaux en cours avenue de Gaulle ont contraint PMCA à modifier temporairement le circuit de ses bus, pénalisant de fait la desserte directe des commerces du quartier Gare. Un service provisoire de navette gratuite a été mis en œuvre à partir du lundi 4 avril entre la place de Catalogne et la gare SNCF via l'avenue de Gaulle, la rue Courteline, les quais Hanovre et Nobel, Catalogne. Ce service fonctionne du lundi au samedi, hors jours fériés de 7h45 à 12h30 et de 13h15 à 19h40. Le chargement et le déchargement s'effectuent à la demande des utilisateurs sur le circuit.



➔ Pour information, l'**agrandissement du parking Quinta** est effectif depuis le 1^{er} avril (54 places de stationnement supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable). Nous remercions la Municipalité d'avoir fait aboutir rapidement notre requête.



➔ Lancement officiel du « journal du territoire ouest » le vendredi 1^{er} avril, journal d'information de la Ville de Perpignan concernant nos quartiers : St Martin, La Gare, St Assisclé, Mailloles, Orles Pascot, Parc Ducup.

➔ Lors d'un récent courrier concernant la fermeture de la vélo-station BIP de la Gare envoyé à notre Maire de Quartier Ouest, nous nous interrogeons sur son devenir. Nous avons obtenu comme réponse : *« suite aux travaux d'aménagement de l'avenue Général de Gaulle et du parvis de la Gare, cette station est momentanément supprimée et son repositionnement est actuellement à l'étude »*.

➔ Suite à la mise en place du feu tricolore au débouché du quai Nobel, nous avons sollicité un abaissement de bordure pour faciliter les traversées piétonnes et la matérialisation d'un passage piéton au niveau du boulevard Escarguel. Nous avons eu une réponse de la direction de l'équipement urbain : *« compte tenu de la dangerosité de la traversée piétonne et du phasage des feux sur le pont Saint-François, j'ai le regret de vous annoncer qu'il n'est pas possible de prévoir une traversée piétonne sur le site. Il convient donc de traverser au carrefour Avenue du Lycée/Quai de Barcelone/Boulevard des Pyrénées ou place de Catalogne »*.

➔ La 11^{ème} édition de la « **Fête des voisins** » aura lieu le vendredi 27 mai et sera placée sous le signe de la solidarité. Cette manifestation populaire permet de réaffirmer notre attachement aux valeurs de convivialité, de solidarité et de proximité : moment privilégié pour faire connaissance avec ses voisins autour d'un apéritif, d'un repas, ou chacun apporte sa contribution. Le comité d'animation mené par Paul Coursimault (paul.cousimault@gadz.org) a décidé d'organiser un repas « à partager », place de Belgique (à partir de 19h30 jusqu'à 23h). Partageons nos talents culinaires, rencontrons-nous entre voisins. Venez avec vos spécialités, vos assiettes, couverts, verre et partageons le repas dans le cadre convivial de la place de Belgique. Des tables et chaises seront mises à disposition.

● **NOS COMMERCANTS !!!**



➔ Au n° 13 de l'avenue de Gaulle, « Au Paradis des desserts » est le rendez-vous des gourmands. Roger MARTINEZ, accompagné de son épouse Corinne, est un pâtissier, chocolatier, glacier, confiseur de tradition dont la spécialité est le touron catalan à l'ancienne.

Ouvert du mardi au samedi (fermé le mercredi après-midi) de 8h à 12h et de 16h à 19h et le dimanche de 8h à 12h30.

Tel : 04.68.34.89.69

www.touron-catalan.fr

contact@touron-catalan.fr



➔ « American Style » est installé depuis août au 50 avenue de Gaulle. Myriam MENANG est spécialiste du cheveu afro et métissé : extension de cheveux, tresses afro, pose d'ongles, produits cosmétiques....

Ouvert du lundi au samedi de 10h à 19h non stop.

Tel : 06.70.32.41.89.

mmenang@yahoo.fr

- **LES CHORALES DU QUARTIER !!!**

Trois chorales ont leur quartier de répétition à l'annexe Mairie Béranger.

→ « Les Cantaires Catalans » sont une chorale de voix d'homme qui fonctionne le lundi à 20h30.
M. ZANON 04.68.38.55.40

→ « La chorale Mélody » est une chorale mixte qui compte environ 28 membres. Le jour de répétition est le vendredi de 14h à 16h30. La cotisation annuelle est de 16€. Cette association se produit dans les maisons de retraite ou pour d'autres associations à la demande. Et surtout cherche des messieurs ayant une belle voix. Mme MARTELLI 04.68.50.21.77

→ « Amis Chantons ». La chorale répète le mardi après-midi de 14h à 17h.
Mme JEAN 04.68.50.18.57

- **L'ARCHITECTURE DU QUARTIER GARE**



La belle demeure du n°47 avenue de Gaulle a été construite par Jean AMIEL (décédé en 1920), qui était un menuisier entrepreneur originaire d'Eyne, qui y vécut. Elle est connue sous le nom de « Foyer Béthanie » car elle fut une maison d'accueil pour jeunes filles pendant de très nombreuses années. A l'heure actuelle suite à sa vente, les travaux sont en cours de rénovation et des appartements vont voir le jour. Mais, heureusement interdiction de toucher à la façade.

A savoir !!!! Le 23 mars 1882, M. AMIEL était condamné à abattre sa maison dans un délai de quatre mois (d'autres propriétaires étaient dans le même cas), car les constructions étaient encore soumises aux servitudes militaires et non autorisées dans le périmètre de notre quartier actuel.

La municipalité en août 1882 évoquait en ces termes l'intransigeance de l'armée : « Il y a 5 mois, les quartiers de la Gare, de St Martin et du Vernet étaient transformés en de vastes chantiers de travail. De tout côté on voyait s'élever avec une rapidité vertigineuse des magnifiques constructions..... Mais au moment où cette activité prospère allait encore prendre plus d'extension, le Génie Militaire qui avait jusqu'alors toléré ces travaux intervint en usant du droit que lui confère le règlement sur les servitudes militaires, interdit la continuation des constructions et intenta bientôt des poursuites aux contrevenants. Tous ont été condamnés à démolir dans un délai de quatre mois. Cette rigoureuse mesure provoqua tout à coup une terrible crise à la classe ouvrière. Plus de 700 ouvriers se retrouvent sans travail».

Au début 1883, après moult pourparlers, on arriva à un accord. Un décret autorisa la création d'un polygone exceptionnel englobant les quartiers de la Gare, du Pont-Rouge et le faubourg Notre Dame, contre une participation de la commune d'un demi-million (contre 4 millions demandés au départ). Le 8 mai 1883, 123 propriétaires concernés s'engagèrent à concourir au remboursement de l'emprunt de 500 000 francs voté pour le fonds de concours à payer à l'Etat pour la concession du polygone exceptionnel.

- **DECOUVRONS ET AIMONS NOTRE QUARTIER**



Encore, un petit clin d'œil sur notre patrimoine en regardant de plus près nos balcons avec ces nouveaux exemples remarquables de ferronnerie, en se baladant le long du quai Nobel. Ouvrons les yeux !!!!!

- **REVUE DE PRESSE DU QUARTIER GARE**

L'Indépendant, mardi 5 avril : *Navette gratuite vers la gare par l'avenue de Gaulle.*

La Semaine du Roussillon du 7 au 13 avril : *Pas de démolition place de Belgique, ni d'école déplacée.*

ADHESION ASSOCIATION PERPIGNAN LA GARE

Pour une cotisation de 10 € annuelle, faites adhérer vos amis, vos voisins..., à l'association Perpignan La Gare.

Plus nous serons, plus nous pourrons nous faire entendre.

Peuvent adhérer à l'Association les personnes résidant dans le quartier, y travaillant, ou possédant un bien immobilier;

(Chèque à l'ordre de l'Association Perpignan La Gare)

Pensez à diffuser cette lettre autour de vous, affichez- la dans votre immeuble pour mieux informer les résidents de notre quartier.

CONTACT SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION : BEATRICE SOULE-ROIG AU 04.68.35.68.35